

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 1
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 12 Avril à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 05/04/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/04/2024.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire,
Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane,
MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ARNAUD Daniel à M. CONDAT Daniel

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2024_02_05 – BERGER-LEVRAULT : CONTRAT DE SERVICES BLES BL CONNECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la proposition n°33349_100659 du 15 mars 2024 de reconduction du contrat de services Bles BL Connect de la société Berger-Levrault ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

1. APPROUVE la reconduction du contrat n° NCLS01309 - *Contrat de services Bles BL Connect* - avec la société Berger-Levrault sise 892 rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE BILLANCOURT comme suit :
 1. Contrat de services Bles BL Connect : BLES Contrôle de légalité ACTES
 2. le contrat prend effet le 15/06/2024 pour une durée de 36 mois expirant le 14/06/2027
 3. Montant annuel H.T. de 60,73 € (hors revalorisation de l'indice SYNTEC)
1. AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de reconduction avec la Société Berger-Levrault ;
2. DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le **22 AVR. 2024**



ID : 063-216302380-20240412-2024_02_05-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/04/2024

Le Maire

Vladimir **LONGCHAMBON**



Le secrétaire de séance

Guy

Guy LEMAITRE